

**COMPTE-RENDU DE LA RÉUNION
DE CONCERTATION AVEC
LES ACTEURS CULTURELS
ESPACE CULTUREL DU
« CŒUR DE NOGENT »**

SALLE CHARLES DE GAULLE
- 05 DÉCEMBRE 2019 -

INTRODUCTION

Intervenants

- **Jacques J.P MARTIN**, Président du conseil du territoire Paris Est Marne&Bois (PEMB), Maire de Nogent-sur-Marne
- **François ROUSSEL-DEVAUX**, Directeur Général des Services de l'intercommunalité Paris Est Marne & Bois (PEMB)
- **Romain MOREAU**, Directeur associé de l'agence de concertation Traitclair
- **Daniel BEHAR**, Géographe, enseignant à l'Ecole d'Urbanisme de Paris, directeur de la coopérative ACADIE
- **Mathias ROUET**, Géographe-urbaniste, consultant au sein de la coopérative ACADIE
- **Alexandre DELBOS**, Urbaniste – Programmiste chez Filigrane

Participants

Environ 40 personnes



1. PRÉSENTATION DU CONTEXTE HISTORIQUE ET DES ENJEUX DU PROJET PAR DANIEL BÉHAR ET MATHIAS ROUET (ACADIE)

Cf. Document de présentation en annexe

Prise de parole de Monsieur Jacques JP Martin :

Le projet de l'espace culturel vise à répondre à deux questions fondamentales pour la ville de Nogent : Quel service culturel pour demain ? Quelles synergies possibles entre les acteurs culturels ? De plus, la complémentarité entre les futures halles et l'espace socio-culturel doit être réfléchi. C'est pourquoi la Ville souhaite désormais lancer un seul marché pour les deux bâtiments.

Le projet n'est pas figé et il doit être une œuvre collective. Cette réunion présentera d'ailleurs plusieurs scénarios de projet. Les premiers temps de concertation, qui se sont tenus sur le marché, ont permis de souligner que la ville doit s'adapter à l'évolution des modes de vie, à l'évolution et au rajeunissement de la population nogentaise. Ce projet cherche ainsi à créer de nouveaux espaces de rencontres et d'échanges en cœur de ville et à associer à la dynamique économique, la culture et le social.

Une phase de concertation est en cours. Celle-ci permettra de nourrir le projet. Une réunion de restitution du projet global aura lieu le 30 janvier 2020 et permettra le lancement de la seconde phase : l'appel à candidature. Les 5 candidats sélectionnés suite à cette phase recevront un dossier technique détaillé et devraient remettre leur projet en fin d'année 2020.

La municipalité n'a pas voulu engager les travaux de démolition de l'îlot Ancellet avant la période des fêtes, qui est importante pour les commerces du marché.

Enfin, concernant le stationnement, nous sommes en attente du résultat des études techniques en cours pour savoir si le parking du marché pourra rester ouvert pendant les travaux. En revanche, l'autorisation pour mutualiser ce parking avec celui du centre-ville a été obtenue.

2. PRÉSENTATION DU PROJET ET DE LA DÉMARCHE DE CONCERTATION PAR ROMAIN MOREAU (TRAITCLAIR)

Cf. Document de présentation en annexe

3. RESTITUTION DE L'ÉTUDE DE BESOINS RÉALISÉE PAR ALEXANDRE DELBOS (FILIGRANE)

Cf. Document de présentation en annexe

4. FOCUS SUR LES SCÉNARIOS DE L'ESPACE CULTUREL

Scénario 1 : La création d'un espace socio-culturel mixte associant les structures municipales (bibliothèque, ludothèque, archives) aux structures associatives (MJC, Pocket Théâtre) et la création d'une salle de diffusion.

Surface : 5500 m² en surface plancher

Avantages pour les structures associatives :

- Une localisation visible dans le cœur de ville ;
- De nouveaux lieux participant à la pérennité des structures ;
- Des locaux aux normes, de meilleure qualité fonctionnelle et technique ;
- Une possibilité d'augmenter les fréquentations, le « volume d'activité » ou d'envisager des activités nouvelles.

Inconvénients pour les structures associatives :

- Une perte d'indépendance de fonctionnement ;
- Une perte de la majorité des espaces extérieurs existants sur la parcelle du 36 Gallieni. Certains seraient reconstituables en toiture et terrasse dans le projet ;
- Nécessité de densifier l'espace culturel.

Contraintes à prendre en compte :

- Des synergies et interfaces à trouver entre structures ;
- L'élaboration d'un projet d'établissement commun.

Scénario 2 : La création d'un espace socio-culturel intégrant uniquement les structures municipales (bibliothèque, ludothèque, archives) et la création d'une salle de diffusion

Surface : 4100 m² en surface plancher

Avantages pour les structures municipales :

- Une localisation visible dans le cœur de ville ;
- De nouveaux lieux participant à la pérennité des structures ;
- Des locaux de meilleure qualité fonctionnelle et technique ;
- Une possibilité d'augmenter le « volume d'activité » ou d'envisager des activités nouvelles.

Conséquences pour les structures associatives :

- Maintien du fonctionnement et des conditions actuelles
- Nécessité de réactualiser leur projet et de différer leurs évolutions.

Inconvénients pour les structures associatives :

- Pas d'évolution et d'amélioration des locaux (fonctionnel, technique) ;
- Pas d'augmentation du volume d'activité ;
- Pas d'optimisation du fonctionnement.

Un scénario 2bis est également à l'étude visant à intégrer uniquement la bibliothèque et la ludothèque. Les archives seront alors transférées avec le Musée sur la Place Pierre Sépard.

5. TEMPS D'ÉCHANGES

a. Le positionnement de la MJC et du Pocket Théâtre

- **« Quel est le positionnement actuel de la MJC et du Pocket Théâtre concernant les scénarios présentés ? »**

La présidente de la MJC a exprimé sa difficulté à se positionner sur l'un des scénarios présentés. Un long travail a été réalisé à partir du scénario 1, les équipes se sont projetées sur un déménagement et le scénario 2 ne leur a été présenté que récemment. Elle souligne qu'il est intéressant de créer un espace culturel associant les services municipaux et associatifs, notamment parce que la Ville manque de lieux de participation et d'échanges. Il sera, cependant, très important que les acteurs associatifs puissent garder leurs identités propres. La MJC alerte sur l'état actuel du bâtiment au 36 Gallieni, et sur la nécessité de faire des travaux si la structure ne déménage pas.

Le Pocket Théâtre a discuté de ces sujets en réunions internes et souligne que les opinions sont divergentes au sein de l'équipe : ce déménagement au sein d'un espace culturel municipal est une opportunité pour l'association - qui est aujourd'hui à l'étroit, dans un bâtiment vétuste et qui ne peut pas se développer - mais aussi une menace potentielle pour leur identité et leur indépendance. Les études réalisées par Filigrane ont été l'occasion de questionner leur fonctionnement et les limites de l'actuel bâtiment du 36. Par ailleurs, pour le Pocket Théâtre la question du déménagement se posera aussi en fonction du départ, ou du maintien de la MJC, au sein du 36.

Monsieur le Président a rappelé que le scénario 2 a été présenté lors d'une rencontre avec la MJC et le Pocket Théâtre la semaine précédant cette réunion. Ce scénario s'est construit en réponse aux remarques formulées par les adhérents et leur volonté de se maintenir au 36. Néanmoins, le choix reste ouvert. Il est nécessaire que la MJC et le Pocket puissent réfléchir sur leur évolution dans le futur, définir leurs besoins et voir si leur projet est compatible avec celui des structures municipales. En effet, l'objectif n'est pas de déplacer la MJC à l'identique mais bien de s'inscrire dans un projet socio-culturel. Le bâtiment s'adaptera au projet de la structure et non l'inverse.

b. Le futur espace culturel : programmation

- **« Pourquoi d'autres structures culturelles nogentaises ne peuvent-elles pas faire partie du projet ? Comment la MJC et le Pocket ont-ils été sélectionnés ? »**
- **« Pourquoi intégrer les Archives à ce projet ? »**
- **« A-t-on besoin d'une nouvelle salle de diffusion à Nogent ? Il y a déjà la Scène Watteau »**

Le choix des structures concernées par le projet de l'espace culturel s'est porté sur la MJC et le Pocket Théâtre, car elles pourraient fortement contribuer à l'animation du bâtiment et bénéficier de son attractivité urbaine. La MJC notamment est une structure multifonctions, qui draine un public varié.

Le bâtiment actuel des archives est vétuste, d'importantes fuites d'eau ont eu lieu récemment, elles ne peuvent plus rester là où elles sont. De plus, cela permettrait de valoriser davantage le fond municipal.

Concernant la salle de diffusion, bien que Nogent possède de nombreuses salles, la ville ne dispose pas de salle de cette jauge, à savoir environ 150 places.

c. Le futur espace culturel : architecture

- **« Le futur bâtiment sera-t-il de grande hauteur ? »**
- **« Quelle sera son emprise au sol ? »**

Le projet vise à construire un lieu de rencontres, créateur de dynamiques collectives entre les structures le composant. Cet objectif est incompatible avec un immeuble de trop grande hauteur, dans lequel chaque entité occuperait un étage du bâtiment, cela isolerait les structures et leurs projets et empêcherait la création de synergies. La hauteur du futur bâtiment respectera le PLU (15 mètres). Par ailleurs, il n'y aura pas de construction annexe au-dessus du marché.

Le périmètre du projet global couvre 8 000 m² mais toute cette emprise ne sera pas bâtie, une partie sera dédiée à de l'espace public. La surface de plancher nécessaire est pour le scénario 1 de 5 500 m² et pour le scénario 2 de 4 100 m², répartis sur plusieurs niveaux.

d. Développement durable

- **« Le projet prévoit-il des espaces verts ? Pourquoi ne pas faire de ce projet un éco quartier, un poumon vert ? »**
- **« Des mesures seront-elles prises pour lutter contre la pollution en centre-ville ? Le projet risque d'engendrer encore plus de pollution. »**

Il n'est pas possible de faire un éco quartier au sens propre de la labellisation, notamment en raison du contexte urbain dense. Cependant, le projet prévoit la création d'une place du village en centre-ville, de qualité et paysager. Un cœur de ville, au titre des transitions énergétiques et écologiques, peut être respectueux de l'environnement sans pour autant en faire un parc.

Concernant la pollution, le centre-ville est situé en « Zone à Faibles Emissions ». Dans ce cadre, des mesures visant à encourager la circulation de véhicules plus propres seront prises, afin de minimiser les déplacements polluants. Il sera important de minimiser l'impact environnemental des chantiers. Enfin, le fonctionnement du futur marché sera exemplaire d'un point de vue écologique, en matière de tri des déchets, de performance énergétique, de production de services de tous types.

e. Lien avec la future halle de marché

- **« Quels seront les liens entre la halle du marché et l'espace culture ? Est-ce que ce seront 2 projets différents ou un seul et même projet ? »**

Le projet de cœur de ville prévoit, outre l'espace culturel, une reconstruction de la halle de marché qui n'est plus aux normes. Néanmoins, l'objectif n'est pas uniquement de bâtir une nouvelle halle mais bien de moderniser le marché ainsi que de renforcer l'offre et la qualité des services proposés.

Le projet vise également à ramener des commerces alimentaires et des services de restauration en centre-ville. La population de Nogent se rajeunit, il est donc nécessaire de répondre aux nouveaux besoins. Afin de donner une vie à la halle du marché nous pensons y créer un prolongement de l'espace culturel comprenant, par exemple, une salle d'exposition, des ateliers, ou encore une petite salle de répétition. Cela permettrait de maintenir de l'animation en dehors des jours de marché. Il est important d'imaginer dès maintenant le lien entre les deux structures pour pouvoir l'inscrire dans le cahier des charges du projet, document qui guidera les futurs architectes.

f. La procédure, le calendrier du projet et son financement

- **« Un professionnel du Pocket Théâtre - « Quand devons nous prendre une décision pour savoir si nous intégrerons ou non l'espace culturel ? »**
- **« Par qui seront financés les travaux ? »**
- **« Quel est le processus de décision ? »**
- **« Qui choisira entre le scénario 1 et 2 ? »**

Les structures devront définir leurs besoins en termes de surface pour fin janvier. Les réflexions sur la programmation se poursuivront en parallèle.

Concernant le financement, les travaux réalisés sur la halle du marché ainsi que la construction de l'espace culturel sont financés par l'intercommunalité Paris Est Marne&Bois. L'aménagement intérieur de l'espace culturel est lui financé par la ville, qui investit en mobilisant plusieurs sources : l'autofinancement, l'emprunt et les subventions. Par exemple pour une bibliothèque, la DRAC peut financer à hauteur de 40% du coût de construction.

La concertation menée actuellement permettra de nourrir les réflexions et le projet. La réunion de restitution du 30 Janvier clôturera la première étape de cette démarche. Suite à cela débutera un appel à candidature ouvert à tous les groupements de concepteur/constructeur désireux de proposer un projet. 5 candidats seront présélectionnés sur la base de leurs références. La Ville et le territoire souhaitent des équipes pluridisciplinaires avec des ambitions écologiques affirmées. Les cinq équipes pourront ensuite concourir et seront rémunérées pour présenter chacune leur projet. Ces projets pourront être présentés aux habitants par le biais d'une exposition, par exemple. Le choix du lauréat interviendra après les élections municipales, par la nouvelle équipe municipale.

L'arbitrage et le choix du scénario final se fera également en fonction d'éléments techniques et financiers (nécessité de prendre en compte le futur coût de fonctionnement).